

Appellation commerciale : Gomme schellack anti-émanations Ultranature

Création : 09.12.2009

Révision :

Date d'impression : 09.12.2009

Page 1 de 4

01-----

Identification de la substance/préparation et de la société

Nom commercial **ecobati**
Ultrature
Gomme schellack anti-émanations
N° d'art. 720

Utilisation de la préparation Bloque les émanations des agents polluants

Fabricant / fournisseur Reincke Naturfarben GmbH
 Rudolf-Diesel-Str. 4 Tél. : + 49 - 4161 / 87549
 21614 Buxtehude (DE) Fax : + 49 - 4161 / 78369

Responsable de la fiche de données de sécurité

Contact par e-mail : reincke.naturfarben@t-online.de

Appel d'urgence + 49 - 551/19240

02-----

Risques potentiels

Description du risque F Facilement inflammable

Risques spécifiques En cas de hausse de température, le solvant risque de s'évaporer et de former des mélanges inflammables une fois le point d'inflammation atteint ou dépassé.

Système de classification La classification repose sur les listes CE actuelles ; elle est complétée par la littérature spécialisée et les données du fabricant.

03-----

Composition / données relatives aux composants

Description Mélange de gomme-laque, d'éthanol et de résine de mélèze

Dénomination chimique	N° CAS	%	N° EINECS	Classification	Phrases R
Éthanol	64-17-5	50- <100	200-578-6	F	R 11

04-----

Mesures de secours d'urgence

Remarques générales Ôter immédiatement tout vêtement souillé par le produit.
En cas d'inhalation Emmener la personne concernée à l'air libre. Si elle présente des difficultés respiratoires, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau Ôter les vêtements souillés. Laver les zones concernées à l'eau et au savon.
En cas de contact avec les yeux En cas d'irritation cutanée persistante, consulter un médecin.
En cas d'ingestion Rincer abondamment à l'eau claire en gardant les yeux ouverts (env. 10 à 15 min.) et consulter un médecin.
 Ne pas provoquer de vomissements, et recourir immédiatement à une aide médicale. En cas de vomissements spontanés : risque d'aspiration. Consultez immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette du produit.

05-----

Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs appropriés Mousse résistant aux alcools, poudre d'extinction, gaz carbonique, eau pulvérisée.
Agents extincteurs à exclure pour raison de sécurité Jet d'eau.

Mesures de protection particulières Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Au besoin, recourir à un dispositif de protection respiratoire. Porter des vêtements de protection adaptés.

06-----

Appellation commerciale : Gomme schellack anti-émanations Ultratur

Création : 09.12.2009

Révision :

Date d'impression : 09.12.2009

Page 2 de 4

Mesures en cas de dispersion accidentelle

Mesures de précaution pour les personnes	Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la substance dispersée. Porter un équipement de protection.
Mesures de protection de l'environnement	Ne pas laisser le produit se répandre dans les canalisations ou se mélanger aux eaux usées ou à la nappe phréatique.
Proc. de nettoyage / ramassage	Ramasser la substance à l'aide d'un produit absorbant : sable, terre à diatomées, liant universel, sciure. Voir aussi point 3.

07-----

Manipulation et stockage

Recommandations

pour une manipulation sûre

Il convient de respecter les mesures de précaution habituellement associées à la manipulation de produits chimiques. Veiller à ce que l'environnement de travail soit correctement aéré ou ventilé. Veiller à ce que les conteneurs soient hermétiquement clos. Veiller à éviter la formation d'aérosols. Mêlées à l'air, les vapeurs de ce produit peuvent former un mélange explosif.

Recommandations en matière de protection contre les incendies et les explosions

Maintenir le produit éloigné de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Veiller à respecter les règles générales de lutte contre les incendies en entreprise. Prendre les mesures adéquates de lutte contre les décharges électrostatiques. N'utiliser que des dispositifs antidéflagrants. Installer un dispositif de diffusion de jets d'eau pour assurer le refroidissement des conteneurs clos.

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs

Veiller à respecter les exigences locales relatives au stockage des substances représentant un faible danger pour l'eau. Conserver dans un endroit frais et sec.

Recommandations en cas de stockage mixte

Conserver séparément des agents oxydants. Il convient de contrôler spécifiquement l'admissibilité du stockage avec d'autres substances.

Données complémentaires relatives aux conditions de stockage

Protéger de la chaleur et de l'exposition directe à la lumière du soleil.

Classe de stockage

Classe VbF

B

VCI

3 A Substances liquides inflammables

08-----

Limite d'exposition et équipement de protection individuel

Composants dotés de valeurs limites en fonction du poste de travail, à contrôler :

N° CAS	Désignation de la substance	Valeur limite	Type
64-17-5	Éthanol	960 mg/m ³	

Recommandations additionnelles

Équipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène

Il convient de respecter les mesures de précaution habituellement associées à la manipulation de produits chimiques. Éviter tout contact avec des boissons ou des aliments.

Protection respiratoire

En cas d'aération ou de ventilation insuffisante, porter un dispositif respiratoire. Filtre de type A recommandé.

Protection des mains

Gants résistant aux solvants

Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques

Protection corporelle

Équipement de protection professionnel

09-----

Propriétés physiques et chimiques

Coloris	Incolore
Forme	Liquide
Odeur	Alcoolisée
Changement d'état	
Point / intervalle de fusion	n.s.
Point / intervalle d'ébullition	74 °C env.
Point d'inflammation	12 °C
Température d'ignition	400 °C

Appellation commerciale : Gomme schellack anti-émanations Ultranature

Création : 09.12.2009

Révision :

Date d'impression : 09.12.2009

Page 3 de 4

Auto-inflammabilité	Ce produit n'est pas auto-inflammable.
Risque d'explosion	Ce produit ne présente pas de risque d'explosion ; il s'accompagne cependant d'un risque de formation de mélanges explosifs en cas de contact avec l'air / la vapeur.
Limites d'explosivité	Supérieure : 15 % vol. Inférieure : 3,1 % vol.
Tension de vapeur	À 20°C : 59 hPa env.
Intervalle de solidification	n.s.
Valeur pH	s/o
Densité	env. 0,79 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité dans l'eau	parfaitement soluble
Viscosité	

10-----

Stabilité et réactivité	
Réactions dangereuses	Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et autres sources d'étincelles. Voir aussi point 3.
Substance à éviter	Agents fortement oxydants, acides. Métaux alcalins, métaux alcalinoterreux, fluor.
Produits de décomposition dangereux	En cas d'inflammation, il peut y avoir production de : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

11-----

Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 classifiables

Composants	Art.	Valeur	Espèce
Éthanol	Oral	6.200 mg/kg	Rat
	Dermique	> 2000 mg/kg	Lapin
	Inhalatif	> 8.000 mg/l	Rat

**Irritation primaire
en cas d'inhalation**

L'inhalation de vapeurs concentrées, de même que l'absorption par voie orale, entraîne de la somnolence, des maux de tête, des vertiges, etc.

en cas de contact avec la peau

Un contact cutané prolongé ou répété peut entraîner un assèchement de la peau et une infection cutanée.

**Sensibilisation
en cas de contact avec les yeux
en cas d'ingestion**

Irritations.
Selon la quantité ingérée et les circonstances concomitantes, au stade euphorique succèdent divers états d'ébriété accompagnés d'une perte de contrôle, de vertiges et de vomissements.

12-----

Données écologiques

Remarques générales

Toxicité faible.
Ne pas laisser le produit se répandre dans les canalisations ou se mélanger aux eaux usées ou à la nappe phréatique. Éliminer les eaux usées contaminées par le produit via un séparateur à graisses / à huiles.
Les composants organiques du produit sont biodégradables.
Contient des composants représentant un faible danger pour l'eau, conformément à la classification WGK 1.

13-----

Considérations relatives à l'élimination

Consignes d'élimination

Le produit et son conteneur doivent être considérés comme des déchets dangereux et traités comme tels. Veiller à respecter les directives des autorités locales en matière d'élimination des déchets.

Catégorie de déchet

08 01 11

**Emballages non nettoyés,
recommandation**

Les emballages non nettoyés doivent être complètement vidés et traités comme des déchets dangereux.

14-----

Appellation commerciale : Gomme schellack anti-émanations Ultranature

Création : 09.12.2009

Révision :

Date d'impression : 09.12.2009

Page 4 de 4

Données relatives au transport

ADR/RID

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Code de classification	F1
Ident. risque N°	33
N° ONU	1170
Étiquette de danger (risque principal)	3
Désignation tech.	ETHANOL ; SOLUTION.
	Disposition particulière 144, 601 : LQ 4

IMDG

N° ONU	1170
Désignation tech.	ETHANOL
Classe/catégorie	3
Groupe d'emballage	II
Polluant marin	Non

IATA

N° ONU	1170
Désignation tech.	ETHANOL
Classe/catégorie	3
Groupe d'emballage	II

15-----

Directives

Les informations relatives aux réglementations légales ne se veulent pas exhaustives.

Étiquetage selon directives CEE et GefStoffV/EG

Classification CE	Le produit est soumis à l'obligation d'étiquetage selon les directives CE/GefahrStoffV/EG.
--------------------------	--

Symbole de danger CE	F	Facilement inflammable
-----------------------------	---	------------------------

Phrases R	R 11	Facilement inflammable
------------------	------	------------------------

Phrases S	S 2	Conserver hors de portée des enfants
	S 7	Conserver le récipient bien fermé
	S 16	Conserver à l'écart de toute source d'étincelles – ne pas fumer.
	S 33	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Directive européenne ChemVOCFarbV	532 g/l
Catégorie	f

Directives nationales	
Classification selon VCI/VbF	3 A / B

Classe de risque pour l'eau	WGK 1
------------------------------------	-------



Ecobati Srl
 Première avenue 25
 4040 Herstal
 Belgique
 Tel : 0032 (4) 246.32.49
 Fax : 0032 (4) 247.06.07
www.ecobati.be
info@ecobati.be

16-----

Autres informations

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience ; elles ne fournissent cependant aucune garantie quant aux propriétés du produit décrit, et ne donnent lieu à aucun lien de droit contractuel. L'édition de cette fiche de données de sécurité annule et remplace toutes les éditions précédentes.

Service établissant la fiche de données
 Département : Sécurité produit